



COMMUNIQUE

29 janvier 2018

## Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) signe une ligne de crédit d'un montant de 1,4 milliard d'euros

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) annonce la signature d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant d'un milliard quatre cents millions d'euros à échéance janvier 2019 avec deux options d'extension d'un an.

Grâce à cette ligne de crédit, le FGDR se met en mesure de disposer, dès 2018, d'un volume de ressources disponibles de plus de 5 milliards d'euros, soit 0,5% des dépôts bancaires couverts en France par sa garantie. Ce montant s'inscrit dans les objectifs assignés pour 2024 par la réglementation européenne en matière de ressources des fonds de garantie des dépôts.

Le FGDR est aussi l'un des premiers assureurs-dépôts à se mettre en conformité avec les recommandations de l'Autorité bancaire européenne en matière de ressources financières disponibles. Le FGDR montre ainsi son engagement à concourir activement aux objectifs de l'Union bancaire définis en 2014 par la Directive européenne DGSD 2.

Le FGDR a reçu le soutien de 7 banques françaises\* sous forme de « club deal » pour conclure avec succès cette opération. BNP Paribas est intervenue en tant qu'agent de la documentation. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a été désignée comme agent du crédit.

(\*) BNP Paribas, Caisse Centrale du Crédit Mutuel, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France, La Banque Postale, Natixis, Société Générale Corporate & Investment Banking.

### Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)** a pour mission de protéger et d'indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, le FGDR gère 3 mécanismes : la garantie des dépôts, la garantie des titres et la garantie des cautions. Il couvre 530 établissements adhérents et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients. Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur clé au service de la stabilité du système bancaire français.

#### CONTACT PRESSE :

Delphine Bosc – Cabinet CLAI

[delphine.bosc@clai2.com](mailto:delphine.bosc@clai2.com)

T +33 (0) 1 44 69 30 35 / Mobile : + 33 (0) 6 99 37 61 76

Sylvie Derozières – FGDR

[sderozieres@garantiedesdepots.fr](mailto:sderozieres@garantiedesdepots.fr)

T +33 (0)1 58 18 38 01 / Mobile : + 33 (0)6 71 31 21 22